



## TIERS-LIEUX ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Des dizaines de réunions du GTLA ont abordé le thème en ordre du jour, ou au cours des débats. La spécificité du GTLA est, lors d'une réunion, de comprendre des représentants de tout type d'acteurs potentiels de tiers-lieu, dans un contexte d'expression libre, sans souci d'obtenir tel ou tel avantage. En outre, le nombre de présentations de tiers-lieux ruraux et périurbains a été tel que toute situation tiers-lieu et collectivités territoriales a été illustrée. Les collectivités territoriales dont il est question étaient le plus souvent des communes ou des communautés de communes. Dans certains cas, les tiers-lieux ont été créés avec des soutiens européens ou nationaux sans même que la commune soit informée et, à l'opposé, d'autres créations, plus rares, ont trouvé leur origine dans l'investissement des élus. Les affirmations suivantes synthétisent des avis partagés parmi des attitudes et projets très variés.

Chacun, même dans le cas de tiers-lieux privés à vocation prioritaire économique, regrette le peu d'implication et surtout d'information des élus par rapport au phénomène notable des tiers-lieux, en France (« *les élus, il convient de les associer, voire de les former* », « *on a besoin des élus locaux* », « *c'est la réalité d'un espace collaboratif qui peut les convaincre, mais il faut déjà des résultats concrets* »). Cet aspect a été confirmé par les élus présents au GTLA, directement intéressés par des exemples concrets, des solutions expérimentées concernant les problèmes qui se posent à eux. Des informations et formations des élus au niveau des communes et communautés de communes sont nécessaires et doivent être multipliées.

Les besoins les plus formulés par les créateurs de tiers-lieux aux divers stades du projet concernent les locaux et l'animateur du tiers-lieu (« *on arrive à obtenir temporairement l'usage de locaux* », « *la pérennité repose sur le foncier et les salariés et la commune refuse d'aider pour les salariés* »). L'analyse sereine de quelques dizaines de créations explique telles situations devenues critiques dans lesquelles des citoyens enthousiastes se sont investis avec dynamisme sans projet suffisamment réfléchi, et surtout sans avoir effectué les démarches et interactions auprès de tous les acteurs potentiels, dont les collectivités territoriales. Mais, il est évident que la dynamique des tiers lieux est rarement accompagnée de façon optimale par toutes les collectivités territoriales de fait concernées.

Le dynamisme des créateurs de tiers-lieux qu'il serait regrettable de décourager entraîne une variété d'activités qui conduit à un nombre d'acteurs potentiels très supérieur à ce que l'on trouve dans beaucoup de pays dans lesquels le concept de tiers-lieu est plus simple. Le problème est délicat avec tous ces acteurs privés, publics, associatifs... et avec les répartitions de responsabilités entre Etat et les diverses collectivités territoriales. Mais si l'on désire être efficace et éviter des dépenses publiques non optimisées, certaines interactions sont indispensables. En ce sens, les initiatives de « Consortium » pour que chaque type d'acteur soit informé (et formé ?) ne peuvent qu'être positives (« *quand des tiers-lieux compensent des lacunes de services publics, qui fait la connexion avec les Maisons-France-Services ?* »)

Pour le tiers-lieu rural et périurbain qui développe des activités dans les secteurs sociaux, économiques, culturels..., la demande est celle d'un « Charte » signée avec les acteurs de fait « bénéficiaires » par rapport à leurs missions. C'est la conviction au sein de l'Alliance : on doit parvenir, après des évaluations solides, à la création de contrats multipartenaires et pluriannuels qui assureraient pertinence et pérennité aux tiers-lieux ainsi reconnus.